

Echo des Conseils Municipaux du 28 mars 2014 et du 23 avril 2014

Le Conseil Municipal nouvellement élu s'est réuni une première fois le vendredi 28 mars 2014 pour l'élection du Maire et des Adjointes. Sous la présidence d'Alain Pérazio, doyen du Conseil Municipal, Robert Pinet a été réélu Maire de la Commune à l'unanimité. Le Maire Proposa successivement 4 adjointes pour composer la municipalité : au poste de 1er adjoint : Jean-Claude DARLET, au poste de 2ème adjoint : Isabelle COTTE, au poste de 3ème adjoint : Daniel DELAIGUE et au poste de 4ème adjoint : Laurent RICHARD. Les quatre adjointes ont été élues à l'unanimité.

Le Maire et le 1er adjoint sont les délégués à la Communauté de Communes du Pays de St Marcellin.

Les élus désignés pour le Syndicat Intercommunal de l'Eau sont : Jean-Pierre Rose, Isabelle Cotte, Daniel Delaigue, Jean-Marie Gimenez et Claire Lergès.

Le Conseil Municipal a fixé une autre date pour désigner des élus dans les différentes structures et commissions.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 23 avril 2014 et a traité les sujets suivants :

Désignations :

- Commission d'Appels d'Offres : Robert Pinet ou Jean-Claude Darlet, titulaires : Laurent Richard, Bertrand Rey, Claire Lergès – suppléants : Daniel Delaigue, Alain Pérazio, Françoise Martin
- CCAS : membres du Conseil Municipal : le Maire ou Isabelle Cotte, Céline Lantheaume, Valérie Bellier, Jean-Marie Gimenez, Christian Bernard. Autres membres : Jean-Claude Manquat, Roland Farconnet, Annie Gueffier, Etienne Petitjean, Nathalie Martinet.
- Commission vie scolaire : Robert Pinet, Isabelle Cotte, Laurent Richard, Céline Lantheaume, Françoise Martin, Valérie Bellier.
- Commission communication-information : Céline Lantheaume, Laurent Richard, Valérie Bellier, Christine Lambert, Bertrand Rey.
- SEDI : titulaire : Jean-Claude Darlet – suppléant : Robert Pinet.
- SMICTOM : titulaires : Robert Pinet, Jean-Claude Darlet – suppléants : Daniel Delaigue, Alain Pérazio.

- SIRCO : titulaires : Christine Lambert, Claire Lergès – suppléants : Bertrand Rey, Françoise Martin.

- PLH : titulaire : Isabelle Cotte – suppléant : Jean-Claude Darlet.

Les autres commissions communales sont composées de l'ensemble des conseillers municipaux.

- Commission impôts : tous les membres du Conseil Municipal seront proposés au service de la Préfecture. La Communauté de Communes du Pays de St Marcellin a missionné un cabinet d'étude qui doit étudier tout le bâti et détecter les incohérences par rapport aux bases imposables (valeurs locatives). Les mises à jour seront ensuite effectuées par les services fiscaux en commission communale.

Indemnités du Maire et des Adjointes : L'indemnité du Maire est proposée à 450€ par mois et celle des adjointes à 225€ par mois afin de rester dans le montant budgété sans augmentation. Le Conseil a voté unanimement ces propositions.

Le Conseil Municipal a renouvelé une liste de mandats que le maire peut décider et signer dans la gestion quotidienne de la commune.

Renouvellement de la voiture : Le Maire a exposé des propositions des garages Félicien de Chatte et Belle de St Lattier. Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir le véhicule utilitaire d'occasion proposé par le garage Belle. Il s'agit d'une voiture « Kangoo », 52000 km, de l'année 2010 et pour un montant TTC de 7990 €. De plus, le garagiste propose de reprendre l'ancienne voiture de la commune pour 690€.

Divers : Monsieur Bruno Barneron a demandé un local à la commune pour dispenser des cours de yoga. Le Maire propose qu'une convention soit établie et qu'en contrepartie du local mis à disposition, Monsieur Barneron intervienne auprès des élèves des écoles.

L'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme est terminée. Le commissaire enquêteur doit rendre son rapport. Une réunion de la commission PLU avec les personnes associées et les représentants de la DDT est prévue le 14 mai 2014 pour analyser les dernières requêtes.

Un groupe de jeunes de l'AFR réalisera durant les prochaines vacances scolaires des petits travaux : nettoyage de la Chapelle, peinture de mobilier et de boiserie du château, ... L'indemnisation leur permettra d'organiser un voyage en Vendée.